



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 26 JUIN 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A - dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX
M. Patrick CEGIELSKI
M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV
M. Christian TUTIN

Collège B - dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER
Mme Isabelle COLL
M. Christian CUESTA
Mme Pascale FANEN
M. Arnaud THAUVRON
M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA
M. Julien GIRAL
Mme Marie-Agnès DESPRES

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Marc COGNY
Mme Laetitia KRUSZYNSKA
M. Christophe LAFOND
M. Frédéric MORET
Mme Jeannick LE LAGADEC
M. Jean-François ONETO
Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ
M. Pierre SERNE

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. François-Antoine CASCIANI
Mme Maëilly CANTUEL
Mme Cécilia KOCH
M. Vincent VIVIANI

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)
M. Christian TUTIN (procuration donnée à Mme Véréne CHEVALIER)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Pascale FANEN (procuration donnée à M. Jean-Claude DRIANT)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
Mme Marie-Agnès DESPRES (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Collège des usagers :

Titulaires

Mme Maëilly CANTUEL (procuration donnée à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE à 12 h)
M. Annaël LOMBE (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)
M. Vincent VIVIANI (procuration donnée à François-Antoine CASCIANI)

Collège des personnalités extérieures :*Titulaires*

M. Marc COGNY (procuration donnée à M. Philippe THIARD)
 Mme Laëtitia KRUSZYNSKA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)
 M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Christian CUESTA)
 M. Jean-François ONETO (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)
 M. Pierre SERNE (procuration donnée à Mme Jeannick LE LAGADEC)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Gaël BLANC, DAJG
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université
 Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services, adjointe formation et accompagnement de l'étudiant
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités
 M. Romain GHERARDI, Assesseur à la commission de la recherche - Biomédecine
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 M. Thomas KHABOU, Vice-président étudiant
 Mme Élise LAMARE, Assesseur formation continue
 Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires juridiques et générales
 Mme Nathalie SAYAS, Assesseure à la commission de formation et de la vie universitaire
 M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente relations internationales
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
 Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
 Mme Sophie MAZENC, Directrice du SCD
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1.	Bilan des travaux menés sur le projet de création de la nouvelle université et renouvellement du mandat donné au Président pour poursuivre le projet	6
2.	OFFRE DE FORMATION	18
2.1.	Approbation du dossier d'accréditation de l'École supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ)	19

La séance est ouverte à 9 h 37, sous la présidence de M. HITTINGER.

Le Président ouvre la séance et présente Mme Jeannick LE LAGADEC, déléguée à l'enseignement supérieur de la recherche de la santé et de l'agriculture périurbaine, nommée conseillère départementale de Champigny-sur-Marne lors des dernières élections départementales.

Il signale également les reconductions de conseils de gestion ayant conduit :

- au renouvellement de M. Jean-Luc DUBOIS RANDE en tant que doyen de la faculté de médecine ;
- au remplacement de Mme Jeanne-Marie BOIVIN par Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOUR* dans sa fonction de doyenne de la faculté des lettres.

Il annonce par ailleurs, suite à de récentes discussions, de nouvelles évolutions du contrat de plan État/Région obtenues par l'UPEC. Il convient de noter :

- une baisse de 250 k€ pour la rénovation de la dalle ;
- une baisse de 50 k€ pour la mise en sécurité du bâtiment de la faculté de médecine ;
- une plus-value de 700 k€ pour l'installation d'une maison des étudiants sur Sénart ;
- une plus-value de 2 M€ pour la construction du bâtiment de Val d'Europe (15 M€ contre 11,5 M€ initialement).

Il tient à remercier particulièrement Philippe THIARD et le directeur de l'IUT de Sénart Fontainebleau, dont le travail auprès des politiques a permis de telles évolutions.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Bilan des travaux menés sur le projet de création de la nouvelle université et renouvellement du mandat donné au Président pour poursuivre le projet

Pour rappel, **le Président** donne lecture de la délibération adoptée lors du CA du 27 juin, faisant notamment état des différents votes nécessaires jusqu'à 2017 pour la création de la nouvelle université.

(Projection de diapositives.)

M. NICOLLE souligne la pertinence et la qualité des travaux menés par les différents groupes, commissions et chantiers.

Parallèlement, l'accréditation de l'offre de formation s'est conclue par un avis favorable du CNESER, la réponse de la COMUE au PIA I-SITE a donné lieu à une sélection du dossier pour le second tour et la préparation du contrat de site se déroule.

➤ **Les groupes de travail**

Parmi les premiers éléments stratégiques de la nouvelle université, l'ensemble des acteurs a exprimé la volonté de travailler sur une stratégie dans le cadre de l'offre de formation axée sur la différenciation, mais aussi sur les modalités de parcours offertes aux étudiants et sur le lien formation/recherche. En outre, la future université devra nécessairement être tournée vers le territoire et visible à l'international.

La commission recherche a fait remonter quelques axes particuliers. Tout d'abord, la promotion de la recherche sous toutes ses formes afin de valoriser la diversité des thématiques, des domaines, des axes de recherche et de faire connaître la diversité des équipes, anciennes pour certaines et plus jeunes pour d'autres, dont le développement et la structuration sont en cours.

Il est également préconisé d'insister sur le développement de l'autonomie financière des laboratoires de recherche.

Enfin, il est suggéré d'apporter un soutien aux équipes dans le cadre d'un projet scientifique ambitieux, qui pourrait se traduire en financement, en appui à la rédaction des dossiers et/ou à la construction des réponses aux appels d'offres, ou encore en personnel, qu'il soit affecté aux laboratoires ou à temps partagé afin de permettre aux enseignants-chercheurs de se concentrer davantage sur leurs activités de recherche.

Il est proposé de concrétiser ces points à travers deux actions :

1. la création d'une unité budgétaire regroupant l'ensemble des crédits recherche ;
2. le renforcement du poids de la recherche dans la gouvernance par la représentation systématique institutionnelle des laboratoires dans les différents conseils, notamment UFR.

La commission formation a quant à elle axé ses réflexions sur la diversité des publics accueillis et des voies de réussite proposées dans le cadre du prochain contrat quinquennal. Elle mentionne également l'importance d'avoir une offre de formation de proximité pour le niveau L ainsi qu'une offre plus spécialisée au niveau national et international pour le niveau M pour une meilleure insertion professionnelle et une poursuite facilitée des études vers le doctorat. Enfin, elle préconise la mise en place progressive, dès la rentrée 2015, du dispositif d'accompagnement des étudiants et d'évaluation des formations déjà présenté dans d'autres contextes.

S'agissant des fonctions supports et soutien, il est proposé de les développer autour des missions premières de l'université par le renforcement des services de proximité et la mise à disposition temporaire d'équipes d'experts sur les projets qui le nécessitent.

Il est en outre envisagé la création de collectifs métiers dans un but de partage d'expérience et de pratiques et d'avoir un lieu de travail commun au sein de l'université.

L'importance de la modernisation par le numérique est également soulignée. Il faut optimiser les actes de gestion en simplifiant les procédures, mutualiser les ressources et mieux organiser le partage du temps.

La phase d'état des lieux laissera la place, dès septembre, à une phase de conception à partir des constats réalisés et de planification des chantiers.

La commission vie de campus, à laquelle ont participé des représentants des deux conseils départementaux, a également été efficace en traitant le sujet de manière large et transversale. Elle s'est notamment préoccupée de la vie culturelle et sociale des étudiants et des personnels, avec une vision à 3 niveaux : territoire, sites et composantes. Elle envisage en outre de réunir dans des dispositifs communs les étudiants et les personnels et de mettre l'accent sur une politique sociale en faveur des étudiants (Pass culture, agenda d'animation partagé, soutien aux initiatives étudiantes et aux associations, etc.).

S'agissant des locaux, la question devra être abordée sous l'angle des réaménagements à faire en fonction de la modularité souhaitée et des services qu'il convient de développer.

Le développement de Résus et la question du logement et de la restauration ont été évoqués et nécessiteront un travail approfondi avec les opérateurs.

« *Le numérique au service de la pédagogie, de la science et des usages professionnels ; le numérique, un outil, un moyen et non une fin en soi* » : la commission numérique a notamment travaillé sur la base des besoins des utilisateurs pour établir des propositions relativement simples pour l'instant, qui seront certainement approfondies. La première est de rédiger un livre blanc sur les usages par thème. La deuxième est de préparer un cahier des charges pour un futur schéma directeur du numérique.

En synthèse, la proposition est d'amplifier la concertation sur la rentrée de septembre, notamment sur les sujets de gouvernance, et de rappeler la place des conseils centraux dans la gouvernance, le nécessaire équilibre entre formation et recherche, et l'affectation de moyens pour la recherche et la formation à travers un modèle objectif de répartition et de mutualisation.

➤ **Les coûts associés à la fusion**

Tout d'abord, des coûts directs et ponctuels liés à la mise en place d'un nouveau système d'information, au réaménagement de locaux pour les services centraux, à la communication, à de la conduite de projets, à de la formation et à de l'accompagnement des personnels. Ensuite, des coûts récurrents liés à la politique RH (gestion des RH, action sociale, politique indemnitaire), qui fera l'objet de longs travaux sur 2015 et 2016. Ces surcoûts seront progressivement inscrits dans les budgets à partir de 2016 et pourront donner lieu à des modalités de financement diverses (par exemple : prélèvement sur fonds de roulement pour des opérations ponctuelles).

Le conseil d'administration sera souverain quant aux arbitrages des différentes dépenses et devra se prononcer sur ce qu'il considère comme lié à la création de la nouvelle université et les coûts liés à l'usure normale des équipements. En outre, le dialogue avec l'État sur le soutien financier qu'il peut apporter sera poursuivi.

➤ **Le calendrier**

2015-2016 :

- poursuite des commissions, mais avec des réunions moins fréquentes en phase de conception ;
- renforcement de la concertation sur la gouvernance jusqu'au mois d'octobre ;
- concertation avec les instances sur les questions de politique RH ;
- analyse des infrastructures informatiques et mise en convergence des systèmes d'information ;
- préparation d'un organigramme administratif, renforcement de l'information et de la consultation des personnels de l'université dès le printemps 2016.

Au 1^{er} janvier 2017 :

- unification de SIFAC et d'APOGÉE afin de gérer les éléments budgétaires d'une part et le concours des étudiants d'autre part.

Mme LE LAGADEC rappelle que l'UPEC a réussi son implantation territoriale grâce à de nombreux partenariats élaborés au fil des années avec les acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. C'est ainsi qu'elle a pu faire face à la concurrence des universités parisiennes et d'Orsay. Elle a toujours assuré une proximité des lieux de savoir et de vie afin que le plus grand nombre

d'étudiants, aux conditions socioculturelles diverses, voire difficiles, puisse accéder aux formations novatrices et diversifiées, dignes des plus grandes universités françaises, que propose l'UPEC.

Alors qu'elle aurait pu faire le choix d'une politique d'excellence académique, mais aussi d'exclusion sociale, d'élite universitaire éloignée des particularités territoriales du Val-de-Marne, l'UPEC a plutôt choisi de s'ouvrir aux bacheliers issus des classes populaires pour justement lutter contre l'exclusion et les aider à s'insérer professionnellement. C'est d'ailleurs dans cette démarche que s'inscrit la construction de la nouvelle université.

Mme LE LAGADEC se félicite des récents échanges entre le département, elle-même ou M. FAVIER et les différentes composantes de l'université, mais il lui semble cependant prématuré de procéder à un vote à ce stade. En effet, elle estime qu'il devra porter sur des propositions précises et des réponses fermes à des questions essentielles. Elle pense qu'une direction commune doit avant tout être élaborée entre les directions des deux universités, enseignants, chercheurs, étudiants et partenaires. Elle propose que le processus de réflexion que le président a appelé de ses vœux, basé sur une concertation élargie à partir de septembre, puisse avoir lieu.

Mme CHEVALIER donne lecture d'une déclaration au nom des élus des conseils de gestion de la plupart des UFR, des 119 personnels de la fac de Sciences qui soutiennent la motion de leur conseil de gestion et de tous ceux des autres UFR qui s'apprêtent à le faire, des 200 enseignants venus à l'AG intersyndicale du 16 juin, de ceux qui ont aujourd'hui accueilli le Conseil pour tenter de l'alerter et de le raisonner, de tous ceux qui assurent de leur soutien par courrier ou directement, de ceux qui approuvent la démarche sans l'exprimer, craignant pour leur poste ou la reconduction de leur contrat :

« L'enceinte universitaire, lieu de fabrication des connaissances, lieu de la distance critique réflexive exigée pour la production sereine, lieu du débat contradictoire, dispose de tous les ingrédients pour prendre des décisions raisonnables et rationnelles.

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Je voudrais retracer le résumé des épisodes précédents qui nous conduisent à penser qu'il serait raisonnable de ne plus se hâter, de cesser cette urgence permanente qui constitue une méthode pour tenter de prendre de vitesse et soustraire à la réflexion, donc à la raison.

Premier épisode, les élections de février 2012.

Nous avons mis, nous, équipe devenue d'opposition, la question de la fusion au cœur de la campagne, malgré le déni de la présidente sortante. Et l'équipe de Luc HITTINGER a affirmé dans la seule réunion publique du 31 janvier 2012 qu'il s'engageait à ne pas aller dans cette direction. Il n'a donc pas été mandaté pour cela lors de sa propre élection.

Deuxième épisode, jusqu'à l'automne 2013, il y a eu une sorte de drôles de fiançailles froides puis un réchauffement précipité aboutissant à un vote des CA dans les deux établissements les 13 et 14 février 2014 sur les textes suivants : "Le Conseil d'administration de l'UPEC donne mandat au président de l'université pour travailler avec l'UPEM à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Est francilien en faisant le choix stratégique suivant : pérenniser la communauté d'universités et d'établissement université Paris-Est qui sera le coordinateur territorial et créer dans ce cadre une nouvelle université par la fusion de l'UPEC et de l'UPEM."

Troisième épisode, les 26 et 27 juin 2014, le texte qui a été soumis aux administrateurs a été le suivant : "l'UPEC et l'UPEM s'engagent dans le processus de création au 1^{er} janvier 2017 d'une nouvelle université au sein de la COMUE université Paris-Est à partir de la fusion des deux établissements. Cette

nouvelle université rassemblera les compétences et les ressources de l'UPEC et de l'UPEM au service d'une stratégie ambitieuse de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'est francilien. Le processus de création de la nouvelle université inscrit dans le contrat de site sera organisé en plusieurs étapes et fera l'objet de votes réguliers par les instances compétences d'ici 2017. Il donnera lieu à un dialogue social régulier. La mise en œuvre de la nouvelle université se poursuivra jusqu'à la fin du contrat de site, soit fin 2019."

Depuis juin 2014, que s'est-il passé ?

La séance d'aujourd'hui est censée faire le point. Or, non seulement les documents fournis aux administrateurs ne reflètent pas, sur bien des points, la réalité des faits, mais concernant le projet de fusion, ils entretiennent savamment le flou et la confusion entre l'essentiel et l'accessoire. En outre, la question qui est posée aujourd'hui au CA n'est pas sans poser de problèmes d'ordre juridique.

J'ai donc scrupuleusement, aidée par d'autres, je dois le dire tant la saison des soutenances et des jurys n'est pas propice à ce genre d'exercice, examiné et analysé l'ensemble des documents fournis. J'ai repris le déroulé chronologique des CA depuis juin 2014. Je vais donc centrer mon propos sur le document intitulé "Projet de délibération des CA de juin 2015", c'est-à-dire ce document-là qui est un peu annoté.

Le premier point que je voudrais soulever devant vous, ce sont les attendus de la délibération.

Premier tiret dont nous disposons : un état des lieux des pratiques et fonctionnements des deux universités. Les membres du CA ne disposent en réalité d'aucun document état des lieux, même synthétique.

Deuxième tiret : l'élaboration des premières propositions stratégiques sur le positionnement de la nouvelle université. Elles sont où ?

Troisième tiret : mise en œuvre de dispositifs d'information et de consultation. La formulation "information et consultation" atteste de la confusion permanente entretenue par les présidences entre information et consultation.

Des réunions "Rencontrons-nous" se sont tenues devant moins de 10 personnes à chaque fois, parfois même personne. Les personnels ne s'y rendent pas parce que ce sont des monologues de la direction, des déroulés de PowerPoint et toute question critique y est traitée comme une inquiétude à laquelle on se contente de répondre par des "rassurez-vous, il n'y aura pas...". Même attitude de la présidence face au conseil de gestion ou face au comité technique dans ces points sur la fusion.

Tout est conçu en haut et ensuite, on communique vers le bas.

Ces séances d'information ne peuvent pas maintenant être présentées comme de la concertation. Les personnels attendent une vraie concertation, c'est-à-dire des réunions ouvertes à tous les niveaux où leurs demandes et leurs refus seront pris en compte dans la construction du projet.

Quatrième tiret : un diagnostic pré-fusionnel réalisé par l'IGAENR. On en a eu une restitution lors du CA de mars, dont les documents ne sont toujours pas fournis aux administrateurs.

Cinquième tiret : première identification et estimation des surcoûts. J'ai examiné sérieusement le tableau et celui-ci exprime soit en grande majorité "prématuré", soit "mai 2016".

Il n'y a qu'une estimation pour un nouveau siège, la communication encore, et des dépenses de directions opérationnelles qui totalisent 4 M€ déjà.

Sixième tiret : dégager des principes fondamentaux de gouvernance.

C'est tout simplement faux. Il n'y a pas eu d'accord en raison de l'acharnement de l'équipe de direction à proposer la suppression des UFR et la création d'UR et d'UF séparées et autonomes, placées sous la direction directe de la présidence. Ce scénario, dénoncé à chaque séance aussi bien par les directeurs de composante que par les représentants syndicaux, était écarté puis resservi parmi d'autres sous un autre habillage à la séance suivante.

Après la séance de mai, la commission s'orientait vers le maintien de structures proches des UFR actuelles et, le 2 juin, coup de théâtre, le scénario de la coupure entre UF et UR regroupées dans des Schola sans aucun pouvoir de gestion est ressorti du chapeau sans alternative. Le texte a été envoyé à 23 h 59 et présenté comme le bilan des travaux de la commission durant l'ensemble de l'année.

Les directeurs de composantes et représentants syndicaux membres de la commission ont quitté la réunion pour protester contre la méthode autant que contre le contenu.

Du reste, si je reprends la formulation, des principes fondamentaux de gouvernance étaient dégagés, ils seraient soumis au vote des membres du CA.

Je reprends les tirets suivants. Parallèlement, l'offre de formation au niveau UPE a été accréditée dans son intégralité, certes, mais le CA n'a pas eu connaissance de l'ensemble global. Le projet I-SITE a été présélectionné par le PIA2 et présenté en CA. Mais là où l'on a un vrai problème, c'est sur le troisième tiret de cette seconde partie, qui dit la chose suivante : "Le contrat de site 2015-2019 est présenté aux instances des membres de la COMUE et à son Conseil d'administration en vue d'une signature cet été avec le ministère de l'Enseignement".

Soyons précis : le contrat de site n'existe pas. On chercherait en vain une seule occurrence de l'expression dans le Code de l'éducation. Le terme exact est "contrat pluriannuel d'établissements". L'article essentiel du Code de l'éducation concernant la contractualisation est l'article L.718-5.

Le contrat pluriannuel d'établissement concerne prioritairement les établissements sous tutelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, en l'occurrence l'UPEC, l'UPEM et la COMUE.

Je vous cite un extrait de ce fameux article L.718-5 :

"Les contrats pluriannuels sont préalablement soumis au vote pour avis au Conseil d'administration de chaque établissement regroupé ou en voie de regroupement."

Quid de ce contrat ? Il y a été fait allusion seulement au cours du CA du 17 octobre dernier et sans document à l'appui.

Il devait alors être rédigé dans les 8 à 15 jours - j'ai le PV du CA sous le coude si vous voulez que je le rappelle - et présenté au CA de janvier. Ce sont les pages 9 à 17 du procès-verbal du CA du 17 octobre.

De plus, des projets spécifiques propres à chaque établissement sont prévus. C'est le CA de l'établissement concerné qui propose et vote son volet spécifique, aucunement le CA de la COMUE. Quid du volet spécifique à l'UPEC dans le contrat ? Et surtout, quid de la NoU dans ce contrat pluriannuel d'établissement ?

Pourquoi ce contrat pluriannuel d'établissement qui va être signé par la COMUE n'est-il pas annexé à l'ordre du jour du CA de l'UPEC ? Que contient-il concernant la NoU ? Est-ce à dire que tout sera rédigé sur un coin de table au ministère le 15 juillet et voté au CA de la COMUE le 20 juillet, organigramme de la NOU compris ? Ou bien que ce contrat pluriannuel d'établissements, désigné par contrat de site dans le vocabulaire local et dans le projet de délibération du CA, existe déjà, mais la direction omet de le fournir au CA, qui doit pourtant émettre un avis ?

Deuxième point à partir de tous ces attendus, la délibération qui est mise au vote aujourd'hui.

Au vu de ces éléments dont je viens de vous faire une étude, les présidents d'université demandent à leur Conseil d'administration de les mandater pour amplifier la concertation avec les acteurs, notamment sur les questions de gouvernance, et poursuivre le processus de création de la nouvelle université. En 4 lignes, les présidents demandent un nouveau chèque en blanc escamotant, au CA comme ailleurs, tout débat sur la question essentielle de la structure de l'hypothétique université fusionnée. C'est un tour de passe-passe. Le CA s'apprête à voter à l'aveugle ou à donner un blanc-seing pour un contrat pluriannuel de COMUE qui l'engage pour les 5 ans à venir et dont il n'a pas connaissance alors qu'il doit en avoir connaissance et donner un avis. À ce titre, le bilan des travaux n'indique aucun choix précis de structure dans le chapitre gouvernance, mais tous les autres chapitres posent implicitement la suppression des UFR comme acquise.

Petit extrait de ce que l'on nous demande de voter : "pour amplifier la concertation avec les acteurs". L'expression est assez risible puisque la vraie concertation n'a pas commencé. Ou alors, il faudrait entendre "pour amplifier la communication sur la NoU en direction des personnels".

Deuxième petit élément qui est en fin de cette page de projet de délibération des CA : le calendrier de concertation. Il est entièrement placé entre juillet et septembre.

Ce qui n'a pas été fait en un an le serait en 3 mois, de juillet à septembre de surcroît ?! De deux choses l'une, soit c'est délibéré pour écarter les personnels actifs – au sens qui font leur métier d'enseignant, d'enseignant-chercheur et de BIATSS – de la concertation, soit c'est une méconnaissance totale des conditions d'exercice de ceux qui font l'université. En septembre, avec de nouveaux diplômés, peu pourront se consacrer à cette concertation.

Dans les deux cas, que ce soit délibéré ou de la méconnaissance, c'est grave, c'est la garantie d'un travail bâclé.

Si je résume, les conditions ne sont pas réunies pour poursuivre dans la mesure où il y a :

- 1. un problème démocratique majeur, absence de mandat, vote des conseils de gestion, etc.*
- 2. un problème de procédure tout aussi majeur, puisque les administrateurs n'ont pas exprimé leur avis sur le contrat pluriannuel d'établissement alors qu'il est expressément prévu par les textes.*

Contrairement à ce qui a été voté lors du CA de juin 2014 : "le processus de création de la nouvelle université inscrit dans le contrat de site sera organisé en plusieurs étapes et fera l'objet de votes réguliers par les instances compétentes d'ici 2017", il n'a pas fait l'objet de votes réguliers au sens de l'application des règles prévues par la loi.

On va vers le chaos. Or, il s'agit d'organiser la gouvernance de 300 M€ et quelque d'argent public. Soyons raisonnables ! Ne poursuivons pas cette fuite en avant. Suspendons toute décision relative à la fusion tant que les conditions démocratiques et réglementaires ne seront pas réunies. Lançons une véritable concertation sereine sur un projet débattu et partagé et attendons qu'une équipe dispose d'un mandat clair lors des prochaines élections des conseils.

Je vous propose donc de surseoir au vote proposé et de prendre enfin, je vous en conjure, le temps de réfléchir. »

Mme OLLIVIER-YANIV estime pour sa part que le processus est déjà long, voire trop par rapport à ce qui se fait dans bien d'autres rapprochements d'établissements. Mais cela permet de prendre le temps

de la réflexion, des débats et même des votes puisqu'il est demandé chaque année depuis un an et demi au Conseil de se prononcer, et ce sera encore le cas jusqu'au 1^{er} janvier 2017, date à laquelle la nouvelle université est censée être créée.

Le projet est complexe, porté en discussion dans tous les conseils centraux, dans les comités techniques, mais peu de personnes participent aux réunions « *Rencontrons-nous* », où, contrairement à ce qui est affirmé plus haut, aucun discours n'est imposé ; ce sont de véritables espaces de discussions et de consultation, mais pas au sens réglementaire du terme. La réelle concertation se déroulera en septembre.

S'agissant du site Internet UPEC/UPEM, il est effectivement loin d'être parfait, mais **Mme OLLIVIER-YANIV** veut saluer le travail de toutes celles et de tous ceux qui, de Marne et de Créteil, font fonctionner les commissions thématiques et rendent publique une information la plus actualisée possible. Elle regrette cependant qu'il n'y ait pas un meilleur soutien du ministère dans le travail réalisé pour rassembler ces deux établissements.

En ce qui concerne les allégations portées à l'encontre de l'équipe dirigeante de l'UPEC quant au mandat, aux engagements ou pas, à l'opacité ou aux manipulations qu'elle aurait faites pour cacher ce qu'elle voulait faire, **Mme OLLIVIER-YANIV** rappelle qu'en 2011-2012, la création d'une nouvelle université était davantage formulée autour d'un travail de rapprochement progressif des deux universités dans leurs manières démocratiques d'aborder les choix organisationnels qu'elles auraient à faire. Elle souligne d'ailleurs que le CA n'est pas aujourd'hui appelé à voter sur la création d'une nouvelle université, mais sur la poursuite du travail de réflexion engagé.

Enfin, elle souligne qu'il n'y avait pas non plus eu d'annonce quant au fait d'engager l'université dans la réponse à l'appel d'offres I-SITE.

Mme KOCH intervient au nom des étudiants, dont les inquiétudes portent sur la création de la commission de gouvernance, qui engendre une séparation de l'UFR en unités distinctes formation et recherche.

Elle affirme que l'UNEF jugera le processus de fusion au regard des éléments suivants :

- les conditions d'études et l'offre de formation ;
- l'harmonisation des droits vers le haut ;
- le maintien des capacités d'accueil ;
- le maintien d'un principe démocratique avec un minimum de 60 % d'élus dans les différentes instances ;
- une répartition des moyens claire et équilibrée entre formation et recherche.

L'UNEF appelle les directions des universités à donner des garanties aux étudiants, à ouvrir un nouveau temps de concertation et demande donc un report du vote.

Le Président entend les revendications de l'UNEF, mais il déplore le manque de participation des étudiants aux différentes commissions.

M. THIARD rappelle que la délibération portée au vote du Conseil d'administration ce jour ne mentionne en rien la suppression des UFR ; elle demande simplement l'aval des administrateurs pour que les travaux engagés puissent être poursuivis. Beaucoup d'étapes sont encore à franchir avant de créer la nouvelle grande université de l'Est francilien. Il faudra renforcer encore le lien avec le territoire,

tant autour de la formation que de la recherche, afin de l'accompagner dans son développement économique.

Le vote demandé se veut ouvert vers l'amplification d'une concertation. Il n'est pas question d'instituer quoi que ce soit de la nouvelle université qui pourrait ressembler à un décret ou à des statuts avant les élections de début 2016. C'est en ce sens qu'il estime inexact de dire que les conditions démocratiques ne sont pas réunies et qu'il engage les administrateurs à voter la délibération présentée, qui s'inscrit dans un processus de longue haleine, en toute confiance.

Mme CHEVALIER conteste les propos qui lui sont attribués quant à une quelconque hostilité vis-à-vis de la nouvelle université. Elle a simplement voulu signaler que les premiers principes fondamentaux de gouvernance n'étaient pas visibles dans les documents d'accompagnement, alors que ce sont les éléments centraux qui structureront les rapports professionnels, politiques et les modes de gestion. Les documents transmis donnent l'impression que la gouvernance est renvoyée vers la commission recherche, qui semble poser comme acquise la séparation de la recherche et de la formation.

Tout le monde est d'accord pour travailler ensemble, mais pas selon les modalités définies.

Le Président attire l'attention sur le maintien de l'équilibre des débats et demande que les propos des uns et des autres ne soient pas surinterprétés. Il rappelle que le but est d'apporter un éclairage suffisant aux administrateurs pour qu'ils puissent voter en toute connaissance de cause.

Mme GOURNAY souligne que la commission recherche a souhaité, tel que rappelé dans son bilan, que l'organisation future assure l'articulation entre enseignement et recherche. Elle ajoute que l'enjeu d'une meilleure articulation formation/recherche a été à mainte reprise discutée par les représentants des deux universités.

S'agissant du terme « *contrat de site* », **M. CUESTA** rappelle qu'il s'agit de l'appellation que le ministère de l'Enseignement et de la Recherche donne au contrat pluriannuel d'établissement.

En outre, le volet commun du contrat de site, où apparaît rapidement la notion de fusion des universités, a été présenté au conseil académique voici quelque temps, il l'a été à la séance du CT du 25 juin et figure à l'ordre du jour du Conseil d'administration du 9 juillet, qui marquera la fin du processus sur l'UPEC. Ensuite, il devra être voté par les autres établissements, par le CA de la COMUE, mais il n'est pas prévu dans les textes que la COMUE vote les volets spécifiques.

Mme CHEVALIER évoque une phrase apparaissant dans le contrat de site précisant que les sujets propres à chaque établissement ne seront pas traités dans ledit document. Elle demande donc dans quel texte la question de la NoU sera-t-elle traitée, étant précisé que les administrateurs ne disposent pas des éléments qu'ils devraient voter préalablement.

M. CUESTA répète que le volet commun du contrat de site sera présenté lors du CA du 9 juillet et qu'il n'est pas question de le voter aujourd'hui.

M. DRIANT souhaite apporter deux témoignages de rapprochements.

Le premier touche le domaine de l'urbanisme. Le rapprochement de deux établissements impulsé voici 8 ans a conduit à la création du laboratoire Lab'Urba, dont la plus-value est d'ores et déjà visible à la fois côté recherche et côté formation. Côté recherche, ce laboratoire est devenu un des plus importants de France sur les questions d'urbanisme et d'études urbaines au sens large. Côté formation, alors qu'il affiche pour la première fois une offre unifiée sous le label École d'urbanisme de Paris, il est observé une croissance significative du nombre de candidatures en Masters, et de bonne qualité.

Le second exemple peut être observé à travers les réunions de la commission vie du campus. En effet, l'attachement au territoire est sans équivoque pour chacun des deux établissements, et réciproquement chaque territoire est très attaché à chaque établissement. D'ailleurs, cela s'est traduit par une forte participation des représentants des deux conseils départementaux aux séances de cette commission. Il a également pu être relevé une forte imbrication des deux établissements dans les deux territoires.

Il lui semble donc important, au vu de ces exemples, de poursuivre le travail engagé, et ce sans perdre temps, même s'il faut amplifier la concertation.

M. GIRAL donne lecture de la déclaration du SNASUB FSU : *« Il est temps maintenant, Monsieur le Président, d'écouter les personnels et de tenir compte de la mobilisation de ce matin. Nous demandons la suspension du processus de fusion et de prendre le temps d'un véritable débat démocratique. Nous demandons également le report du vote qui nous est proposé aujourd'hui. Les personnels qui se sont réunis ce matin sur la dalle en Assemblée générale ont déjà voté à l'unanimité une semaine d'action dès la rentrée. »*

Mme BOIVIN souhaite intervenir vis-à-vis d'une récente parution dans *Éduc pro* annonçant la fin de son mandat pour le 25 juin. Elle souligne que cette annonce est à la fois vraie et fausse. Il a effectivement été envisagé par la direction de l'université de mettre fin à ses fonctions le jour de l'élection de son successeur, mais elle s'est finalement ravisée et laisse Mme BOIVIN terminer son mandat.

S'agissant de la résolution, elle affirme sa satisfaction quant à ce qui est présenté ne soit pas le schéma de gouvernance présenté à la commission du 2 juin, qui signait l'arrêt de mort des UFR. Elle est cependant mal à l'aise devant la formulation de la résolution et vis-à-vis des expressions répétées de plusieurs membres de la communauté universitaire de l'UPEC, relatées dans trois comités de direction successifs, dans de nombreux conseils, par la voix des syndicats et celle des étudiants, qui ne souhaitent pas poursuivre le processus dans n'importe quelle direction.

Malaise également face au calendrier très serré imposé dès la rentrée, alors que la communauté universitaire demande depuis plusieurs semaines un ralentissement du processus pour réfléchir, voire le surseoir jusqu'aux élections qui lui donneront sa légitimité.

M. THAUVRON juge que le débat du découplage budgétaire des UR par rapport aux UF prend des proportions démesurées. À ses yeux, les enseignants-chercheurs sont capables d'enrichir leurs cours de leurs expériences de recherche. Certains travaillent d'ailleurs pour des laboratoires en dehors de leur composante. En outre, dans le langage courant, il souligne que cette notion d'UFR n'existe pas à l'UPEC. Partout, la communication se fait sous le terme de faculté de langues et sciences humaines, de droit, FST, etc.

Enfin, les commissions formation et recherche travaillant sur le cœur du projet, il ne lui paraît pas anormal qu'elles fassent des propositions en matière de gouvernance.

Au-delà des exemples cités par M. DRIANT, il se souvient également d'autres rapprochements dont les résultats ont été positifs, comme la création du dispositif avec Marne sur l'IAE, mais il est convaincu que ces démarches collaboratives ont atteint leur limite et deviennent compliquées à gérer, aussi bien au niveau de la formation que de la recherche, avec notamment un laboratoire commun et deux budgets séparés.

Mme CHEVALIER, à l'écoute des exemples cités par M. DRIANT et M. THAUVRON, remarque que les rapprochements sont donc possibles sans qu'il soit nécessaire de fusionner.

S'agissant du fait que les enseignants-chercheurs injectent de la recherche dans leur enseignement, elle veut rappeler ici des éléments contenus dans le bilan présenté (page 5) selon lesquels l'individu, et notamment l'enseignant-chercheur, deviendrait le garant principal du lien entre formation et recherche. Elle s'interroge : ce lien reposerait donc sur une personne et non sur des structures ?!

M. CASCIANI est confiant, la concertation qui débutera en septembre et que tout le monde appelle de ses vœux produira des avancées. Les propositions que feront la présidence et les commissions permettront de consolider le lien entre formation et recherche dans la future organisation, mais il ne voit aucun intérêt à voter le bilan présenté en l'état sans autres éléments sur la gouvernance.

En tant que directeur de la composante UFR sciences et technologies, **M. MOSCOVICI** se réjouit que le mode de gouvernance de la nouvelle université tel que présenté le 2 juin ne soit pas aujourd'hui proposé au vote.

En outre, il précise que ses inquiétudes sur la pseudo-disparition des UFR au profit d'UF et d'UR ne portent pas seulement sur les aspects budgétaires, mais s'étendent également à la disparition de la composante forte qui rassemble formation et recherche, qui est le fondement même de l'université telle qu'elle est conçue aujourd'hui. Il en veut d'ailleurs pour preuve la pétition lancée par la base pour soutenir le vote de la motion du conseil de gestion de l'UFR de sciences et technologies, qui a recueilli 119 signatures. Cette pétition n'était pas tournée vers un refus de la fusion, elle soutenait simplement le principe fondamental du lien entre formation et recherche au sein d'une composante unique.

M. PALAU, à l'écoute des débats qui se déroulent depuis 3 mois, ressent à la fois un malaise, une pointe d'amertume, mais aussi beaucoup de contentement.

Un malaise parce qu'il a participé à la commission gouvernance et a entendu à plusieurs reprises des sollicitations adressées aux équipes de direction pour qu'elles bâtissent plusieurs scénarii, puis un seul à partir duquel pourraient être conduites les discussions. Or, il remarque aujourd'hui que les discussions laissent place à une décision, qu'il y a un retrait du débat. Il entend par ailleurs de nombreuses voix s'élever pour réclamer discussion, concertation et consultation. Or, il remarque que beaucoup de personnes refusent de prendre part au vote de la délibération présentée alors qu'elle reprend précisément ces trois termes !

Une pointe d'amertume à ce qu'il lit que la commission formation aurait mené ses travaux dans l'esprit de la coupure entre la formation et la recherche, alors qu'elle a fait exactement l'inverse. Elle a même décidé le 3 juin que ce lien devait se traduire en matière de gouvernance.

Il estime en outre que la gouvernance en tant que conséquence d'objectifs, de stratégies, de choix, et à travers elle le statut des UFR, devrait être au centre des bilans des commissions, mais en aucun cas l'élément premier, la première pierre de l'édifice.

Malgré tout cela, il éprouve un profond et sincère contentement, car il n'a jamais autant entendu parler du lien formation/recherche et espère, face à cet engouement soudain, avoir un accueil dynamique lorsque seront proposées à l'automne au conseil académique et au conseil d'administration les conséquences de ce lien. Il entrevoit enfin qu'un travail sérieux pourra être conduit autour du lien formation/recherche dans toutes ses dimensions.

Mme LARRUE s'inscrit en faux par rapport aux propos tenus vis-à-vis d'une formation unifiée. En effet, les deux universités ont monté le projet chacune de leur côté, mais un fonctionnement unique pose déjà problème.

M. CEGIELSKI s'étonne des débats, il a bien lu pour sa part que le vote appelé ce jour portait sur les motions inscrites en gras dans la délibération, c'est-à-dire « *amplifier la concertation* » et « *poursuivre le processus* ». À l'écoute des interventions des administrateurs, sinon un qui ne veut plus continuer le processus de création, il a entendu que tous les autres étaient d'accord. Aussi, il ne comprend pas pourquoi le vote ne devrait pas avoir lieu.

Le président estime que l'université est à un tournant de son évolution et que le moment est à l'engagement.

Cet établissement est né en 1971, alors qu'il n'avait quasiment aucune chance de voir le jour puisqu'il avait été demandé à l'époque de construire le CMC en 9 mois. Les personnels sont arrivés au milieu des travaux et ont fait en sorte d'accueillir les étudiants.

Autour de 1993, Daniel LAURENT avait fait le pari fou de démarrer l'enseignement supérieur et la recherche à Sénart-Fontainebleau. Des personnes ont relevé le défi et aujourd'hui, cette université accueille plus de 2 500 étudiants.

C'était également un pari fou que d'intégrer l'IUFM étant donné son organisation, ses liens directs avec l'Éducation nationale. Pourtant, quelle belle réalisation !

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil d'administration de donner son accord pour poursuivre le travail engagé afin de faire avancer l'université en lien avec Marne-la-Vallée. Cette évolution s'inscrit dans le développement global du territoire dans lequel l'UPEC n'a d'autre choix que de s'engager. En effet, le travail mené depuis 18 mois est fondamental pour le développement de ce territoire et doit se poursuivre, mais dans la concertation.

Il ne comprend pas les attaques portées sur un soi-disant manque de dialogue. Il rappelle les échanges en face à face qui ont eu lieu avec plus de 350 personnes lors des réunions « *Rencontrons-nous* », les présentations devant les conseils de gestion, les réponses qu'il apporte régulièrement aux questions qui lui sont directement posées, les évolutions du projet pour tenir compte des différentes idées émises, les propositions faites aux syndicats pour qu'ils participent à différentes réunions. Cela étant, il s'engage à ouvrir encore davantage la concertation.

S'agissant de la dimension humaine, il entend les difficultés soulevées et est bien conscient que derrière un discours âpre ou dur peuvent se cacher des craintes, voire des souffrances. D'où son engagement à lutter contre la rupture du dialogue.

Son seul intérêt est de faire grandir cette université pour la mener le plus haut possible. Aussi, même s'il faut peut-être moduler la vitesse, il en appelle au sens collectif et demande aux administrateurs de valider par leur vote le projet de délibération présenté.

M. MORET ajoute que la même délibération a été présentée à l'UPEM. Les discussions ont été aussi intéressantes, les inquiétudes étaient les mêmes, avec cependant un regret exprimé qu'ait été abandonnée la conception selon laquelle l'autonomie des unités de recherche était fortement marquée dans la future université. Après près de 2 heures de débat, la délibération a été soumise au vote et a recueilli 15 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

Mme LE LAGADEC explique que le département a étudié les éléments fournis vis-à-vis de la fusion des deux universités à l'aune des vœux formulés aussi bien à travers la convention signée avec l'UPEC qu'à travers le schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche. À l'issue de cette analyse, M. FAVIER a demandé un certain nombre de garanties à M. HITTINGER, à savoir :

1. Le maintien de la présidence et de ses services administratifs sur le territoire du Val-de-Marne.

2. Le maintien d'une offre de formation satisfaisante sur le département et la non-suppression de formations y compris dans le cadre de la co-accréditation sur le département.
3. L'assurance que les étudiants n'auront pas de long trajet pour se rendre en cours.
4. La garantie d'un vrai temps de concertation avec les personnels en amont des décisions.

Or, d'après les documents remis sur table et la réponse apportée par le président, il semble que les garanties demandées par le département sont inexistantes.

En outre, elle a entendu l'annonce faite en début de séance d'une enveloppe complémentaire de 3,5 M€ accordée pour le développement de l'antenne UPEM Val d'Europe en Seine-et-Marne.

Pour toutes ces raisons, elle annonce que le département ne prendra pas part au vote et M. SERNE, pour qui elle a reçu procuration, non plus.

Le Président affirme avoir apporté un certain nombre de garanties à M. FAVIER. Concernant la présidence en lien avec Marne-la-Vallée, le sujet n'est pas encore complètement débattu. S'agissant du contrat de plan État/Région, il rappelle que grâce aux batailles menées avec le Conseil général et la Région, 55 M€ ont été obtenus pour le Val-de-Marne alors que la Seine-et-Marne n'a reçu que 15 M€. Il estime donc que l'argument utilisé par le département n'en est pas un.

M. THIARD ajoute qu'en matière d'enseignement supérieur et de recherche, les rudes négociations auxquelles il a participé ont permis d'obtenir depuis le début près de 120 M€ pour le Val-de-Marne, contre 18 M€ pour la Seine-et-Marne.

Mme COLL a suivi sa licence de chimie-physique à l'UPEC et a toujours cru en cette université. Aussi, elle souhaite que les débats, étant donné leur teneur, s'arrêtent là et invite tout un chacun à se concentrer pour réfléchir à son futur.

Le Président propose de procéder au vote et précise que deux personnes ne souhaitent pas y participer.

M. BLANC donne lecture des procurations :

- M. HITTINGER a reçu procuration de M. ONETO et de Mme SACHOT-MOIREZ
- M. DRIANT a reçu procuration de Mme FANEN
- Mme CHEVALIER a reçu procuration de M. TUTIN
- M. CUESTA a reçu procuration de M. LAFOND
- M. THIARD a reçu procuration de Mme DESPRÈS et de M. COGNY
- M. GIRAL a reçu procuration de Mme KRUSZYNSKA et de Mme FAURE-DUNABEITIA
- M. CASCIANI a reçu procuration de M. VIVIANI
- Mme KOCH a reçu procuration de M. LOMBE
- Mme LE LAGADEC a reçu procuration de M. SERNE

Le Conseil d'administration a approuvé par 17 voix « pour », 9 voix « contre », 1 abstention et 2 membres ne participant pas au vote de renouveler le mandat donné au Président en séance du Conseil d'administration du 27 juin 2014 pour poursuivre le projet de création d'une nouvelle université.

2. OFFRE DE FORMATION

2.1. Approbation du dossier d'accréditation de l'École supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ)

Mme MARIN explique que la présentation de ce dossier fait suite à une demande de la DGESIP de février 2015 de réactualisation du projet depuis son accréditation en juillet 2013, afin d'en obtenir le renouvellement pour 2015-2019.

➤ État des lieux de l'existant

Elle rappelle que ce projet repose sur une collaboration avec l'UPEC, l'UPEM, Paris 8 et Paris 13, mais aussi avec le rectorat puisque les futurs enseignants formés à l'ESPÉ seront amenés à enseigner dans les trois départements de l'académie de Créteil.

L'état des lieux a été réalisé à travers de nombreuses séances de travail, notamment des conseils de perfectionnement et du conseil de l'ESPÉ. Les différentes demandes de ces groupes de travail ont été remontées au COSP (Conseil d'Orientations Scientifiques et Pédagogiques) et ont permis la rédaction de différentes versions successive du projet faisant chaque fois apparaître clairement les évolutions ayant découlé des concertations.

En vue du passage du dossier au CNESER le 8 juillet prochain, une sorte de répétition a été effectuée devant la DGESIP le 22 mai, dont le retour a été positif. En effet, toutes les directions présentes ont considéré que le partenariat s'installait, que le dossier était cohérent et le travail réalisé sur la structuration de la recherche, notamment sur la cohérence des profils des enseignants-chercheurs recrutés, a été apprécié favorablement.

Structures mises en place depuis juillet 2013 :

- le conseil de l'ESPÉ, fonctionnel depuis décembre 2013 et dont la présidence est assurée par Alain BOUVIER ;
- le COSP (Conseil d'Orientations Scientifiques et Pédagogiques), instance constituée d'élus et de nommés, notamment d'enseignants-chercheurs désignés par les universités ;
- une mission recherche ;
- des conseils de perfectionnement.

L'organisation interne est structurée autour de 4 mentions :

1. former des professeurs des écoles ;
2. former des professeurs de collège et de lycées dans le cadre de l'enseignement général aussi bien que professionnel ;
3. former à l'encadrement éducatif des futurs conseillers principaux d'éducation ;
4. former de formateurs au sens large aux pratiques et à l'ingénierie de formation, avec la création de 4 parcours portés par SESS-STAPS, Paris 8 et l'ESPÉ.

Autre innovation importante permettant de prendre en compte le versant Éducation dans le cadre de la réforme du projet : la création de l'OUIEP (Observatoire universitaire international de l'Éducation et de la prévention) au sein de l'ESPÉ.

Enfin, afin d'essaimer les bonnes pratiques, un centre de valorisation de l'innovation pédagogique a été mis en place.

Il y a par ailleurs une forte volonté des partenaires de mettre en œuvre un directoire académique qui inclurait la rectrice chancelière des universités et les présidents d'université ou leurs représentants afin

de prendre des décisions de manière consensuelle vis-à-vis de l'évolution du projet, notamment sur les questions de soutenabilité.

➤ **Évolutions du dossier entre 2013 et 2015**

Les maquettes des mentions 1, 2 et 3 restent inchangées. Les Masters 1 et 2 ont été stabilisés. En revanche, une situation particulière s'est présentée : beaucoup de professeurs stagiaires étaient déjà détenteurs d'un master complet. Il a donc fallu créer dans l'urgence des parcours adaptés afin qu'ils puissent à la fois travailler à leur professionnalisation, mais aussi à des compléments disciplinaires ou à de la polyvalence disciplinaire pour les professeurs des écoles.

Le texte de refondation de l'école s'articule en 5 blocs : la discipline, la didactique, la professionnalisation, la recherche et le stage sur le terrain.

Le tronc commun est la professionnalisation, qui permet d'avoir des moments communs à tous les futurs enseignants pour traiter les questions transversales (mixité, pédagogie différenciée, apports sociologiques, apports de l'apprentissage, etc.) et renforcer l'enseignement autour des valeurs de la République.

Une difficulté est cependant à relever sur le recrutement dans le premier degré (futurs professeurs des écoles). Le vivier de l'académie de Créteil est à ce titre déficitaire, car l'académie fait preuve d'une certaine sélectivité afin de mettre face aux élèves des enseignants qui ne renforcent pas les inégalités actuellement constatées sur le territoire. Un concours interacadémique Ile-de-France pourrait être une solution à ce problème, mais les instances ministérielles ne sont pas prêtes à prendre cette direction.

L'ESPÉ propose donc la mise en place d'une autre alternative, déjà expérimentée en Guyane, celle de l'alternance. Il s'agit de recruter en fin de L3 des étudiants ayant une très bonne moyenne générale dans différentes licences disciplinaires (mathématiques, lettres, histoire-géographie) et de leur offrir un salaire de l'ordre du SMIC. Cela permettrait d'avoir un bon vivier de professeurs des écoles.

Les dossiers de postulat d'ores et déjà reçu sont encourageants, ils permettront de constituer 4 groupes qui répartiront 120 étudiants de fin de L3 avec des moyennes entre 14 et 17.

Le dispositif consiste à proposer aux étudiants un stage plus lourd dès le M1, mais en tiers temps pour laisser le plus de place possible aux enseignements disciplinaires.

Cette expérimentation fera l'objet d'un bilan à fin 2016 qui sera soumis aux différentes instances afin de décider de sa reconduction ou pas.

Un parcours de langue des signes française a également été proposé en collaboration avec l'université de Paris 8 pour les étudiants atteints de surdit , enti rement financ  par l'institut du handicap de Suresnes et portant sur des formations dont nous disposons d j .

Autre nouveaut  : le Master GEDOS, partag  avec Marne, dont l'objectif est de former des personnels de l' ducation (directeurs de coll ge, de lyc e). B n dicte  TIENNE  tant partie vers d'autres horizons, Xavier PONS, enseignant-chercheur de l'ESP , membre du LARGOTEC, prendra en charge ce dispositif en partenariat avec l'UPEC et l'UPEM.

Enfin, la mention 4 ouvrira   la rentr e.

➤ ** l ments chiffr s**

Les effectifs d'enseignants du premier et deuxi me degr  ont connu une chute vertigineuse entre 2010 et 2013 li e   la masterisation, qui a cr e des inqui tudes chez les  tudiants. Les effectifs ont   nouveau augment  avec la cr ation de l'ESP , mais ses forces en potentiel d'enseignants sont tr s

faibles. Il est donc nécessaire de développer des collaborations solides avec les universités sur l'enseignement disciplinaire, mais aussi la didactique lorsque certains enseignants et enseignants des composantes ont des sujets de recherche sur ces thèmes-là.

Les partenariats sont lourds à mettre en place, mais les processus deviennent de plus en plus limpides et profitables aux étudiants stagiaires de l'ESPÉ.

À côté du master de la mention 3 qui prépare au concours de CPE, un autre parcours de cadre en éducation populaire a été créé, porté par l'OUIEP et auquel sont associées les MJC puisqu'il s'agit de former leurs futurs cadres.

Le dossier de partenariat le plus avancé concerne la licence de SESS STAPS, parcours de pré-professionnalisation qui embarque plus de 700 étudiants. Une commission pédagogique mixte SESS/ESPÉ définit les contenus des formations pour que les étudiants aient un temps d'avance la professionnalisation du métier d'enseignant du premier degré. Il est systématiquement remarqué sur le terrain que les étudiants passés par ce parcours-là ont une réelle plus-value en matière de connaissance du métier.

Le dispositif EAP est en voie d'extinction, il n'est pas à la hauteur des attentes et ne sera pas reconduit. La formation continue fait partie des éléments secondaires, mais néanmoins essentiels dans les premières années.

➤ **Politique : les axes prioritaires**

Le premier est le numérique, avec une certification sur le diplôme C2I et un projet ORPELLA qui vient en appui du recrutement de bons étudiants et, pour les plus faibles, permet de pallier leurs difficultés.

Il y a également des missions éducatives et citoyennes, comme la mission laïcité, un travail partenarial avec le rectorat sur l'éducation prioritaire, la recherche en éducation, l'accueil des publics à besoins spécifiques, une démarche qualité développée sans cesse pour une amélioration continue des formations, un ancrage territorial, un site dans chacun des trois départements pour le premier degré avec de plus en plus de mutualisation, une équipe pédagogique plurielle dont la vocation est de s'étoffer en faisant appel à des formateurs, des tuteurs.

Le modèle économique est encore en construction, mais il sera stabilisé par la signature prochaine d'une convention.

Mme MARIN précise que ce dossier a été présenté dans les 4 universités. Il a été approuvé à l'unanimité par Paris 13 le 13 juin, il passe actuellement à Paris 8 et est également vu à la CFVU.

Mme CHEVALIER fait état de débats en CFVU de l'UPEC sur un master en alternance, premier et second degré, à l'issue desquels le dossier présenté aujourd'hui à l'UPEC a reçu un avis négatif.

Le Président précise qu'il s'agissait d'un vote consultatif. Il annonce les résultats : 7 voix contre, 6 voix pour et 5 abstentions.

Mme CHEVALIER ajoute que trois arguments ont été soutenus par les personnes ayant appelé à s'exprimer contre le dossier.

Mme MARIN le confirme, mais elle indique que le vote n'a porté que sur le master de premier degré. Elle n'a peut-être pas suffisamment développé les objectifs et argumenté le dossier, mais elle a tout de même expliqué les raisons ayant conduit à cette mise en expérimentation.

Elle pense par ailleurs qu'il y a un malentendu sur la structuration de la recherche. Il y a eu une quarantaine de versions du dossier et elle a été chargée de les traduire en amendements possibles.

Depuis 4 mois, il y a eu des réécritures constantes, mais la manière dont la recherche a été structurée a toujours été pointée positivement par les directions générales.

Mme LE LAGADEC estime que la tâche est ardue, puisqu'il s'agit de remettre en place une formation qui avait été totalement sacrifiée par un gouvernement précédent. Elle-même enseigne depuis plus de 30 ans en Seine-Saint-Denis dans le premier degré et connaît bien les difficultés que peut rencontrer un enseignant sans formation lorsqu'il se retrouve face à la réalité d'une classe, qui peuvent engendrer une situation de souffrance pour l'enseignant, mais aussi pour les élèves qui sont face à lui.

Or, elle a lu dans le dossier que les ressources de l'ESPE en nombre de formateurs sont d'ores et déjà insuffisantes pour assurer la mission de suivi dans les établissements de ces futures formations en alternance.

Mme MARIN annonce que des négociations avec le rectorat ont récemment conduit à obtenir plus de 5 000 heures de formateurs académiques sur des thèmes spécifiques, et notamment dans le 93, pour assurer la rentrée dans des conditions convenables.

Mme KOCH demande si l'entrée en Master 1 MEEF en alternance fait l'objet d'une double sélection.

Elle s'interroge également sur la légitimité à passer le concours si un étudiant en Master 1 se retrouve à enseigner dès le premier semestre alors qu'il n'a pas reçu de formation pratique.

Mme MARIN assure que ces étudiants ne sont pas dispensés du concours et qu'il serait d'ailleurs étonnant qu'ils échouent étant donné leur niveau à l'entrée en Master.

En outre, l'objectif n'est pas de les mettre en difficulté. Des stages d'observation sont prévus sur un trimestre pour comprendre comment fonctionne une classe, faire la différence entre avoir des connaissances et les transmettre, obtenir des conseils et se préparer avec l'enseignant titulaire, etc.

Mme KOCH s'étonne par ailleurs de la différence de nombre d'heures de formation entre le master initial (500) et le master en alternance (270).

Mme MARIN répond qu'il s'agit du principe d'alternance en M2. Les professeurs stagiaires perçoivent alors un salaire complet alors qu'il leur est demandé de consacrer 50 % de leur temps à la formation. Il a été proposé au ministère que le stage sur le terrain ne représente qu'un tiers du temps de formation, mais il a refusé. Cela étant, la réforme est encore à travailler, il faut donc faire remonter les questions et trouver des évolutions.

M. MOSCOVICI veut exprimer sa satisfaction quant à la suppression à très court terme des EAP. Il a toujours été défavorable au fait d'obtenir une licence en ayant eu 12 heures de moins d'enseignement par semaine.

Le Président propose de procéder au vote.

M. BLANC donne lecture des nouvelles procurations :

- M. CEGIELSKI a reçu procuration de M. BARREIX
- M. MAITROT DE LA MOTTE a reçu procuration de Mme CANTUEL

Le Conseil d'administration a approuvé par 19 voix « pour », 6 voix « contre » et 2 abstentions le dossier d'accréditation de l'Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education.

La séance est levée à 12 h 29.